

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 6 (1918)

**Heft:** 67

  

**Artikel:** Les femmes et la chose publique

**Autor:** E.Gd.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-253594>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LE Mouvement Féministe

Paraissant le 10 de chaque mois

## ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 2.50  
 ETRANGER... » 3.50  
 Le Numéro..... » 0.20

## RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)  
 Compte de Chèques I. 943

## ANNONCES

La case, par an Fr. 18.—  
 2 cases. » » 35.—  
 La ligne, par insertion » 0.25

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (1 fr. 25) valables pour le second semestre de l'année en cours.

**SOMMAIRE :** Association suisse pour le Suffrage féminin. — Les Femmes et la Chose publique : E. Gd. — *In Memoriam* : M<sup>me</sup> Monneron-Tissot : E. S. M<sup>lle</sup> Anna Cramer : M<sup>me</sup> Ad. Hoffmann. — Une nouvelle profession féminine : Alice DUVILLARD. — Ce que disent les journaux féministes. — La protection de l'enfance dans le nouveau Code pénal suisse : B. BÜNZLI. — A travers les Sociétés féministes et féminines.

## ASSOCIATION SUISSE POUR LE SUFFRAGE FÉMININ

### VII<sup>me</sup> Assemblée Générale

à BERNE (Salle du Grand Conseil, Hôtel de Ville)  
 Samedi 1<sup>er</sup> et Dimanche 2 Juin 1918

#### ORDRE DU JOUR :

Samedi 1<sup>er</sup> Juin, à 8 h. de l'après-midi : Séance publique

1. Appel des délégués.
2. Rapport présidentiel.
3. Rapport financier.
4. a) Proposition du Comité pour le paiement de la cotisation; b) Fixation du taux de la cotisation pour l'exercice 1918-1919.
5. Revision des articles 12 et 16 des statuts. (Demande de Neuchâtel.)
6. Elections : a) du Comité; b) de la présidence; c) des vérificateurs des comptes.
7. Fixation du lieu de la prochaine Assemblée générale. (Proposition de La Chaux-de-Fonds.)
8. *A travail égal, salaire égal.* Résultats de l'enquête faite par les Sections.
9. *La nationalité de la femme mariée.* Rapport du Comité.
10. Présentation d'une résolution au sujet du Code pénal (M<sup>me</sup> Leuch, Berne.)
11. Création d'un fonds pour clichés de propagande. (Proposition de Genève.)
12. Propositions individuelles et communications diverses.

8 h. et quart : GRANDE ASSEMBLÉE PUBLIQUE :

#### LE SUFFRAGE FÉMININ EN SUISSE

Le suffrage féminin devant les Grands Conseils de Berne, Bâle, Neuchâtel, Genève, Soleure, Zurich et Vaud. Exposé par sept oratrices différentes.

Dimanche 2 Juin, à 9 h. du matin : Séance publique :

#### LES FEMMES ET LES PARTIS POLITIQUES

Rapports de M<sup>lle</sup> G. GERHARD (Bâle) et Rose RIGAUD (Neuchâtel). Discussion.

Midi et demi : REPAS EN COMMUN au Restaurant Innere Enge

(à 3 fr. 50 sans vin, 7 gr. 1/2 de carte de graisse et 50 gr. de carte de pain).

**N. B.** — Les délégués sont priés de se trouver dans la salle à 2 h. et demie pour échanger leur carte de délégation contre les cartes de vote.

Hôtels recommandés : **Gothard** (chambres et petit déjeuner, de 4 fr. 50 à 5 fr. 50); **Hôtel de France** (lit et petit déjeuner à 5 fr., pas de chambre à un lit); **Croix Fédérale** (chambre et déjeuner, de 5 fr. à 5 fr. 50); **Schweizerhof** (id. de 6 fr. 75 à 8 fr. 75); **Maulbeerbaum** (id. 4 fr. 30).

Vu la pénurie de chambres dans les hôtels, et le petit nombre de chambres à un lit, les délégués sont aimablement invités par les suffragistes bernoises à loger chez elles. Prière instante de s'inscrire avant le 24 mai au plus tard auprès de M<sup>lle</sup> Liechli, 27, Luïsenstrasse, soit pour loger à l'hôtel, soit pour loger chez des particuliers, en indiquant si l'on préfère une chambre à un ou à deux lits. Prière également de s'inscrire avant cette date et à la même adresse pour le repas du 2 juin à midi.

Les délégués qui désirent être reçus à la gare par les déléguées sont priés d'en informer à l'avance, M<sup>me</sup> Leuch, Schanzeneggstrasse, 11, en indiquant l'heure de leur arrivée.

## Les Femmes et la Chose publique

L'abondance des sessions de nos Parlements, comme la place très restreinte dont nous disposons, ne nous permet pas de consacrer aujourd'hui une chronique à la session extraordinaire d'avril des Chambres fédérales. Nous le regrettons d'autant plus vivement que nous savons que ces chroniques sont appréciées : par nos lectrices, puisqu'elles les mettent au courant de discussions qu'elles n'ont ni la patience ni le temps de suivre dans les journaux politiques, comme par ceux et celles qui se préoccupent de préparer la femme à sa tâche de citoyenne en lui faisant comprendre ce qui se dit et se fait au sein des Assemblées législatives est aussi bien de son ressort que de celui des hommes. Mais il faudrait pour suffire à cette tâche, si les sessions extraordinaires devaient se multiplier de plus en plus, que notre journal parût plus fréquemment et sur un format double... ce que l'état de nos finances nous interdit pour le moment !

Et cependant l'heure est plus que jamais propice à l'éducation civique de la femme. De tous les côtés, un vif intérêt se manifeste chez elle pour la chose publique, et le nombre de celles qui vivent dans une béate ignorance va heureusement diminuant de jour en jour. Aussi n'est-ce nullement notre intention d'interrompre la tâche que nous avons entreprise par ces chroniques, mais bien au contraire de la continuer et de l'intensifier. Seulement nous avons besoin pour cela de l'appui de nos Sociétés féminines et féministes, auxquelles nous voudrions aujourd'hui demander leur concours.

On trouvera plus loin, aux nouvelles des Sociétés, des détails sur une très heureuse initiative prise par l'Union des Femmes de Genève et l'Association pour le Suffrage réunies. Ces deux Sociétés ont pris occasion de problèmes se posant à l'attention publique (loi soumise à la votation populaire... masculine! sujet chaudement débattu dans un Parlement, etc.) pour organiser des réunions aussi strictement féminines que possible, dans lesquelles les divers aspects du problème ont été exposés par des orateurs compétents, représentant des tendances opposées. Une libre discussion a terminé ces réunions.

L'idée n'est pas nouvelle. L'Association genevoise pour le Suffrage notamment l'avait déjà réalisée lors des votations fédé-

rales sur l'assurance-maladie et sur l'impôt de guerre. Mais, d'une part, ces sujets étaient en connexion plus directe avec les revendications féministes, et d'autre part les réunions tenues dans de vastes salles perdaient de ce caractère familial, qui a permis à bien des femmes, lors de ces réunions d'avril, de prendre la parole simplement et sans timidité pour demander une explication ou exposer une observation. De plus — car la question finance a hélas ! sa très grande importance chez nous, féministes — des salles plus restreintes et une publicité plus discrète permettent de prolonger cet effort, de le répéter aussi souvent que faire se doit. Car c'est, croyons-nous, un élément essentiel de succès que sa continuité, au lieu d'à-coups sans lendemain.

Au point de vue qui nous préoccupe ici, de l'éducation civique de la femme, les résultats ont été excellents. Un nombreux public féminin a répondu à l'appel, même quand les sujets traités comme celui de la loi sur l'organisation judiciaire, par exemple, pouvaient paraître arides et trop spéciaux. Un désir évident de s'instruire s'est manifesté ainsi. Et d'autre part, l'attention soutenue, la compréhension nette des problèmes posés, ont été un encouragement pour toutes les suffragistes présentes. « On nous affirme que les femmes seraient incapables de se prononcer en votation populaire, disait l'une d'elles à la sortie. Mais avec quelques réunions de quartiers dans le genre de celles-ci, le sentiment du droit à exercer aux urnes le lendemain... je garantis que les femmes électrices feront d'excellente besogne ! »

Toutefois, en terminant ce petit appel à la coopération de nos Sociétés, nous voudrions mettre en lumière, sur la foi des expériences acquises, trois points qui nous semblent importants :

1. Choisir toujours des sujets d'actualité (loi en votation populaire, en débat aux Chambres, en discussion dans l'opinion publique). Sans cette précaution, le public féminin comprendra moins l'intérêt de la séance et ne viendra pas.

2. Organiser la séance en mettant au premier plan la préoccupation *éducative*, et non pas celle du sujet traité. Par conséquent ne pas demander à un savant orateur une conférence académique sur un sujet abstrait, conférence après laquelle chacune sortira en disant : « C'était très-bien » et n'y pensera plus ! Mais s'adresser au contraire à plusieurs orateurs, de tendance différente, pour de brefs exposés, et ouvrir une discussion.

3. Tenir fermement la main à ce que cette discussion ne dégénère pas, suivant les sujets traités, en meeting de protestation. La mode y est actuellement dans certains milieux, et si le droit de libre critique est imprescriptible, que cette critique soit basée sur des motifs nets, et non sur de vagues on-dit, ou sur d'incompréhensifs mécontentements. Il y a un danger très grand pour les femmes à entretenir, comme le font certains groupements, une hostilité chronique. Danger de mettre le feu aux poudres en des heures graves et d'encourir ainsi de terribles responsabilités ; danger aussi pour les femmes de faire le jeu de politiciens, qui se serviront d'elles, comme de pauvres petites marionnettes pour arriver à leurs fins...

... Et la femme électrice de demain ne sera ni une marionnette, ni un élément de troubles. Elle sera une citoyenne éclairée, consciente de ses responsabilités. De mieux en mieux, elle s'y prépare.

E. G.D.

## IN MEMORIAM

M<sup>me</sup> EMMA MONNERON-TISSOT

Encore une vaillante qui disparaît, enlevée trop tôt, non seulement à sa famille et à ses amis, mais au pays, au service duquel elle se dépensait en activités généreuses, redoublées depuis les tragiques événements d'août 1914.

Sa carrière dans le domaine de l'utilité publique débute en 1890 avec la fondation de la Société vaudoise de la Croix-Rouge. Membre du Comité dès l'origine et pendant toute une série d'années, elle s'employa de la manière la plus active et la plus dévouée à la création du matériel de pansement, à l'organisation et à la surveillance des cours.

Lorsque se constitua l'Union des Femmes de Lausanne, à la suite du Congrès des Intérêts féminins de Genève (1896), M<sup>me</sup> Monneron se fit inscrire comme membre de la nouvelle société, dont une de ses amies devenait présidente ; elle lui est demeurée fidèle, bien que, volontiers paradoxale, elle déclarât à l'occasion n'être pas féministe pour un sou... Féministe ? elle l'était pratiquement à un degré qu'elle-même ne soupçonnait pas, aussi lui disions-nous parfois : « C'est entendu, vous n'êtes pas féministe, mais... vous prouvez le mouvement en marchant ! » — et elle ne disait pas non !...

Brillamment douée, d'un caractère naturellement énergique et indépendant, indépendante aussi de par sa situation sociale, M<sup>me</sup> Monneron devait forcément se trouver du petit nombre de celles qui, femmes d'initiative par excellence, fraient la voie à d'autres, moins favorisées ou plus timides.

Elle avait travaillé dans divers hôpitaux, surtout à l'Hôpital cantonal de Lausanne, et acquis peu à peu une grande expérience en matière d'hygiène, de soins aux malades et aux opérés. Son cours « La Journée du Malade », donné d'abord à l'Union des Femmes, fut un grand et légitime succès et dut être répété bien des fois. Sous le titre « l'Hygiène du Malade », il a paru dans la *Petite Bibliothèque d'Hygiène*, éditée par la maison Payot.

C'est dans la Section vaudoise de la Société d'Utilité publique des Femmes suisses, dans la Section d'Hygiène de l'Union des Femmes, et dans la Ligue vaudoise contre la Tuberculose, que l'activité bienfaitrice de M<sup>me</sup> Monneron se déploya tout particulièrement. Elle fut une des initiatrices de la Ligue et s'est montrée dans ce domaine vraiment infatigable : cours et conférences donnés un peu partout, soirées et ventes organisées pour gagner le grand public à cette nouvelle et urgente croisade, création de l'Asile des Oisillons, son enfant chéri, etc., etc. Par une conséquence naturelle de tout ce travail, M<sup>me</sup> Monneron devenait membre, un peu plus tard, du Comité Central de la Société d'Utilité publique des Femmes suisses, et membre, puis présidente de la Commission créée par cette Société pour collaborer à la lutte nationale contre la tuberculose, en y intéressant plus spécialement la femme suisse.

Le Conseil fédéral l'avait appelée, il y a quelques années et dès la constitution de celui-ci, à faire partie de la Commission du Fonds Carnegie pour les Sauveteurs. Mentionnons encore son intérêt pour les aveugles et la part prise par elle à la fondation du « Foyer », asile pour aveugles faibles d'esprit, ainsi qu'à celle de la « Goutte de Lait » de Lausanne. Nous en oublions sûrement...

Dès le déchaînement de la guerre mondiale, les initiatives heureuses de notre amie se multiplient : c'est d'abord l'Ouvroir de l'Union des Femmes, qui, dès le mois d'août, canalise les offres de service d'une foule de femmes de bonne volonté demandant à s'employer en faveur de toutes les détreffées. A cette main-d'œuvre volontaire s'ajoute bientôt la main-d'œuvre salariée, car il devient urgent de collaborer à la lutte contre le chômage : l'atelier travaille pour la Confédération, pour les ambulances françaises desservies par des médecins et des infirmières suisses, pour les nécessiteux, pour nos soldats qui vont passer l'hiver à la frontière, etc., etc. Puis, c'est la campagne pour l'amélioration des infirmeries militaires, la participation à l'organisation de la collecte dite « Don national des Femmes suisses », enfin toute une œuvre de patronage de soldats suisses malades ; en particulier ceux de Leysin, — les plus à plaindre, puisque leur mal est de longue durée... M<sup>me</sup> Monneron retrouvait là son vieil ennemi, la tuberculose, et se multipliait sans souci du surmenage. Une pneumonie contractée à Leysin au cours d'un de ses séjours vint terrasser